



COMMUNE DE SAALES

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

### **BUDGET EAU**

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». La présente note répond à cette obligation.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

L'exercice 2024 est le premier pour lequel la Commune vote un compte financier unique.

L'objectif du CFU est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible.

#### Ce qui change avec le CFU :

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une vision patrimoniale. Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice.

Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion. Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs.

Par mesure de simplification, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

## 1. La section de fonctionnement

### 1.1 Résultat

#### Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	81 851,88 €
Dépenses de fonctionnement	- 70 355,39 €
Résultats de l'année 2024	<b>11 496,49 €</b>

### 1.2 Analyse

#### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

#### 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments (réservoirs...) et réseaux, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux recherches de fuites et analyses d'eau...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 9 583,60 €

#### 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 4 500,00 € pour l'année 2024. Elles concernent les charges de personnel qui sont reversées au budget général.

#### 3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre concerne les créances admises en non-valeur. Ces charges s'élèvent à 2 774,09 €

#### 4) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce sont les reversements de la redevance pollution et de la redevance modernisation des réseaux à l'Agence de l'eau pour un montant de 20 423,00 €.

### Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023 en €	CA 2024 en €
011	Charges à caractère général	19 812,50	9 583,60
012	Charges de personnel	6 500,00	4 500,00
014	Atténuation de produits	22 979,00	20 423,00
65	Autres charges de gestion courante	714,83	2 774,09
68	Dotation aux provisions	148,71	-
002	Résultat reporté	-	2 537,70
042	Opérations d'ordre entre sections	29 263,49	30 537,00
<b>Total des dépenses</b>		<b>79 418,53</b>	<b>70 355,39</b>

#### Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les ventes de produits et prestations
- Les autres produits de la gestion courante et produits exceptionnels

#### 1) Les ventes de produits et prestations (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De la vente de l'eau et location des compteurs : 43 367,63 €
- Des redevances pollutions et modernisation (reversées à l'agence de l'eau) : 21 603,85 €

#### 2) Les produits de la gestion courante (chapitre 75)

Ces produits proviennent du FCTVA : 65,62 €

#### 3) Les produits exceptionnels (chapitre 77) et reprises sur provisions (chapitre 78)

La rémunération pour facturation de l'agence de l'eau pour 168,07 € et la reprise sur provisions pour 148,71 €.

8 056,00 € au titre des produits de cession (vente du détecteur de fuites et de l'ancienne voiture des services techniques)

## Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023 en €	CA 2024 en €
R002	Excédent de fonctionnement reporté	940,97	-
70	Produits des services	65 785,19	64 971,48
75	Autres produits	1 597,35	65,62
77	Produits exceptionnels	172,05	8 224,07
78	Reprises sur provisions	147,27	148,71
042	Opérations d'ordre entre sections	8 238,00	8 442,00
	<b>Total des recettes</b>	<b>76 880,83</b>	<b>81 851,88</b>

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	315 474,93 €
Dépenses d'investissement	- 8 442,00 €
<b>Résultats de l'année 2024</b>	<b>307 032,93 €</b>

#### b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2025 :

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Le montant de 8 442,00 € correspond à l'amortissement des subventions.

### **Les recettes d'investissement :**

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 315 474,93 €. Elles comprennent :

Le résultat reporté de 280 365,87 €

Le FCTVA pour 578,29 €

La subvention de 3 993,77 € pour les travaux de la Rue Sainte-Barbe.

**Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 30 537,00 € (les amortissements pour 29 481,00 € et la sortie de l'actif du détecteur de fuites pour 1 056,00 €).

### **3. Les données synthétiques du compte financier unique – Récapitulation**

Ce budget est géré en régie. Il comprend les dépenses d'entretien et d'investissement du réseau de distribution d'eau potable.

Fait à Saâles, le 08 avril 2025

Le Maire  
Romain MANGENET

